

Pour publication immédiate

Fraude au virement : la Ville de Differdange rétablit la chronologie exacte des faits et renforce ses procédures

La Ville de Differdange a été victime, au printemps 2026, d'une fraude dite *au changement de coordonnées bancaires*, ayant entraîné le paiement de plus de 400000 € sur un compte contrôlé par des criminels. Les premières informations rendues publiques fin septembre présentaient des inexactitudes, notamment en ce qui concerne les dates. Le collège échevinal le regrette et a demandé à l'administration de reconstituer précisément le déroulement des faits. Cette chronologie, validée par le Service des recettes, est rendue publique aujourd'hui.

Chronologie des faits

- **20 avril 2026** — La Ville reçoit une facture de 400000 € relative à des travaux de construction en cours, transmise par l'entreprise de construction par PEPPOL. La facture correspond à des prestations réelles.
 - **4 et 5 mai** — Conformément à la procédure, le service technique de la Ville demande au bureau d'architectes de confirmer la conformité de la facture. Le bureau confirme sa validité et autorise le paiement. Ces échanges sont authentiques.
 - **7 mai** — Un courriel envoyé depuis la messagerie du bureau d'architectes informe la Ville que l'entreprise de construction souhaite connaître la date de paiement. Deux collaborateurs de l'entreprise figurent en copie. Il s'avèrera que ce courriel a été rédigé par les criminels, qui avaient pris le contrôle de la messagerie du bureau d'architectes, et que les adresses des collaborateurs de l'entreprise étaient falsifiées. Les jours suivants, les criminels demandent la modification des coordonnées bancaires du bénéficiaire à partir de ces fausses adresses de l'entreprise de construction. La Ville exige un document officiel attestant du changement, qu'elle reçoit. Le bureau d'architectes, interlocuteur de confiance sur le chantier, confirme ce changement. La confirmation arrive depuis la messagerie du bureau — messagerie contrôlée à ce moment par les criminels.
 - **13 mai 2026** — La facture est payée aux nouvelles coordonnées, correspondant à une banque aux Pays-Bas. Le fait de payer sur un compte étranger n'a absolument rien d'exceptionnel.
 - **19 mai 2026** — Deux jours ouvrables plus tard, le Service des recettes de la Ville détecte l'anomalie et identifie la fraude. Le jour même, la Ville saisit sa banque et la banque néerlandaise destinataire
-

afin de tenter de bloquer les fonds, et dépose plainte auprès de la police grand-ducale. Les fonds avaient malheureusement déjà été transférés.

- **19 mai 2026** — La Ville alerte également le bureau d'architectes. À la suite de ce signalement, il constate que ses systèmes informatiques ont été compromis. Cette découverte a permis au bureau de sécuriser ses serveurs.
- **30 septembre 2026** — La Ville informe le ministère de l'Intérieur et rend l'affaire publique.

Sur le délai d'information

Dès la détection de la fraude, la Ville a rempli ses obligations légales en saisissant immédiatement les autorités judiciaires et les établissements bancaires concernés. Dans les semaines qui ont suivi, la priorité a été donnée aux démarches de récupération des fonds et au bon déroulement de l'enquête, qui requièrent une certaine discrétion. La loi communale ne prévoit pas de délai spécifique pour l'information du ministère dans un tel cas. Le collège estime néanmoins, avec le recul, que le ministère, le conseil communal et le public auraient dû être informés plus tôt.

Une fraude professionnelle, visant une victime de bonne foi

La Ville de Differdange est victime d'une infraction pénale commise par des auteurs organisés. Ceux-ci ont exploité le piratage d'un prestataire légitime et se sont fait passer simultanément pour deux partenaires de la Ville : l'entreprise de construction et le bureau d'architectes, depuis sa messagerie authentique. Les vérifications effectuées — la demande d'un document officiel et la confirmation par le bureau d'architectes — ont ainsi reçu des réponses de la part des criminels eux-mêmes.

Ce mode opératoire est conçu pour déjouer les contrôles habituels et touche chaque année de nombreuses administrations et entreprises, au Luxembourg comme à l'étranger.

Cela n'exonère pas la Ville de devoir tirer les leçons de cet évènement.

Mesures prises

- Plainte pénale déposée; la Ville s'est constituée partie civile et suit l'enquête en collaboration avec la police grand-ducale et le Parquet.
- Renforcement immédiat des procédures internes.
- Sensibilisation à l'ensemble des services à la fraude au virement et au hameçonnage.

Déclaration du bourgmestre Guy Altmeisch

Nos services ont vérifié à plusieurs reprises avant de payer et ont détecté la fraude en deux jours. Ils ont fait face à des criminels qui contrôlaient la messagerie de notre partenaire et répondaient à nos demandes de vérification. En revanche, la communication du collège échevinal sur ce dossier n'a pas

*toujours été à la hauteur : les faits ont été rendus publics trop tard et avec des erreurs. Je le regrette.
Nous publions aujourd'hui l'intégralité des faits et avons renforcé nos procédures.*

Contact

Ville de Differdange
Service médias et communication
Mirko Mengoni
Tél. 58 77 1-1258
mirko.mengoni@differdange.lu

Ville de Differdange
F Ville de Differdange
IG Ville de Differdange
TT @Ville de Differdange